57e ANNEE (6e SÉRIE) — N° 11 — 26 DECEMBRE 1946

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

F.-M. CATHERINET
Ancien Supérieur du Grand Séminaire de Langres
Codirecteur

CHRONIQUE D'APOSTOLAT SOCIAL

LE PROBLÈME DES CLASSES
SEMAINE SOCIALE DE BORDEAUX (1939)

1. — Un monde nouveau est né de la guerre ; le conflit a entraîné la chute des régimes autoritaires, et dans les pays démocratiques de tels bouleversements se sont produits qu'il semble vain d'aller chercher dans un passé, à la fois si récent et si éloigné, les matériaux de construction et les directives d'une civilisation dépassée.

Pourtant, lorsqu'en Juillet 1939, les auditeurs de la Semaine Sociale de Bordeaux se penchaient sur le problème des classes, ils avaient conscience de la gravité de l'heure et des drames que pouvaient provoquer dans un monde inhumain les violentes oppositions des régimes ennemis. Aussi, sans sacrifier à l'éphémère, sans se réfugier non plus dans la sérénité de principes abstraits dont l'énoncé trop théorique n'aurait pas mordu sur les préoccupations du temps, les professeurs de la Semaine ont-ils franchement abordé des questions d'un intérêt permanent, cherchant d'une part à analyser des notions et des réalités qui se retrouvent fatalement dans toute civilisation, soucieux d'autre part de souligner le danger d'inhumaines conceptions du monde. C'est pourquoi leurs leçons n'ont pas vieilli, d'autant plus que la lumière chrétienne qui présidait à leurs recherches les entraînait à ouvrir des perspectives qui dépassaient singulièrement les événements d'avant-guerre et à définir un idéal qui demeure toujours pour nous un magnifique programme d'action. Ce n'est donc pas œuvre vaine de revenir à ces leçons déjà anciennes ; nous nous excusons seulement de laisser de côté certains enseignements que les transformations politiques et sociales ont un peu dépassés et de souligner de préférence ce qui conserve un intérêt actuel.

2. — Et tout d'abord, qu'est-ce qu'une classe sociale ? Deux maîtres vont nous répondre : M. Duthoit, le si regretté Président des Semaines Sociales, qui devait, pour la dernière fois, nous donner une de ces synthèses inaugurales dont il avait le secret dans un cours au titre modeste : *Regards sur les classes et au-delà des classes*, — puis M. Marcel Prélot, professeur à la Faculté de droit de Strasbourg, dont la précision juridique et sociologique devait aboutir à une définition solide.

La classe, nous dit M. Duthoit, doit être distinguée de collectivités et de groupements qui peuvent présenter avec elle quelque analogie plus ou moins superficielle.

La classe n'est pas une *caste* ; celle-ci est une « organisation légale, hiérarchique, hermétique, de groupements qui ne se compénètrent pas, où les mélanges de sangs, les passages d'un échelon à un autre de la gradation sociale, les changements de métiers sont rigoureusement interdits », tandis que la classe n'a pas d'existence légale et que les communications, les passages d'une classe à une autre sont ouverts. La classe n'est pas davantage *tribu* ou *clan* : « formations qui ressemblent plus ou moins aux castes par la clôture hermétique qui les ferme et qui correspondent à des états primitifs de société, antérieurs à la formation des nations ». La classe se distingue aussi de l'*Ordre*, c'est-à-dire de cette « organisation politico-juridique qui décompose hiérarchiquement les activités les plus caractéristiques en noblesse, clergé, Tiers-Etat, par exemple, répartit entre ces corps, droits, privilèges et obligations, assure leur représentation près du pouvoir souverain dans des *Etats* que le langage qualifie de généraux ». La suppression des Ordres a laissé subsister les classes.

La classe ne doit pas non plus être confondue avec certaines collectivités à base locale, territoriale, administrative, politique, telles que communes ou nations ou avec des collectivités à base économique, professionnelle, telles que les groupements professionnels ; dans la profession, la solidarité des membres se manifeste dans une spécialisation et une division du travail, dans la classe elle se traduit par des similitudes, et puis la classe n'a pas que des intérêts professionnels.

La classe doit être distinguée encore d'une autre réalité voisine : *le milieu*. Qu'est-ce en effet qu'un *milieu social* ? C'est un « groupement, plus ou moins temporaire et inorganique, où des hommes, des familles, aiment à se retrouver, parce qu'une même mentalité enveloppe l'échange des pensées, parce que des goûts et attraits communs s'attachent aux mêmes divertissements, aux mêmes formes de loisir. » Une classe peut comporter bien des milieux, un milieu réunir des adhérents appartenant à des classes diverses, le milieu est un produit spontané de la sociabilité humaine, il ne correspond pas à une fonction sociale déterminée [1].

Que comporte donc la notion de classe ?

Au point de départ un fait biologique : la naissance dans une famille qui est déjà classée dans l'échelle sociale ; c'est là un fait si important que, pour le plus grand nombre, la naissance détermine pour longtemps, sinon pour toute l'existence, le genre de vie et la fonction socale ; aussi la classe offre-t-elle ce trait d'origine qu'elle comprend des familles, plutôt que des individus ; car chaque cou-

[1] Nous verrons cependant, au terme de cette étude, qu'on peut donner au « milieu » un sens plus durable et plus vital.

ple conjugal « transmet à ceux qu'il appelle à la vie et éduque au foyer certaines traditions, habitudes de vie, jugements de valeur, fonctions sociales, qui caractérisent cette famille-là et d'autres familles semblables à elle et qui les différencient. »

En effet, au fait biologique s'ajoute — et c'est ce qui constitue l'essence même des classes — un faisceau de similitudes que l'on trouve dans les familles qui composent une classe. Ces similitudes sont d'ailleurs diverses et peuvent se ramener à trois principales :

a) *Similitudes d'ordre économique.* — Il faut gagner sa vie. Or, chacun trouve sa subsistance ici-bas, soit par son travail personnel, soit à la faveur d'un travail antérieur dont l'effet productif a été épargné ou transmis par héritage. « Les uns vivent au jour le jour de leur travail... ; d'autres ont, comme l'on dit, du pain sur la planche, quelques ressources pour entreprendre ou pour subsister, quand viennent des jours difficiles, mais pas assez pour ne pas chercher dans un travail continu les moyens d'existence ; il en est enfin, en petit nombre,... dont la subsistance ne dépend pas du travail, à qui la fortune acquise et le crédit donnent la possibilité d'assumer des risques d'entreprise, même considérables, ou des fonctions plus désintéressées. Ce sont là trois manières... de gagner sa vie, ou, ce qui revient au même, de prendre position sur le plan économique, dans des conditions très différentes de liberté, d'aisance, d'indépendance. » Une même manière de gagner sa vie, comme ouvrier, comme artisan, comme paysan, comme industriel ou commerçant, rapproche et solidarise les familles et crée entre-elles des intérêts communs. La solidarité économique de classe n'est pas un vain mot.

b) *Similitudes d'ordre psychologique et culturel.* — La manière semblable dont plusieurs familles pourvoient à leur subsistance entraîne une similitude des *trains de vie.* « Elles ont tendance à organiser de même manière leur vie familiale, à adopter les mêmes coutumes alimentaires et vestimentaires, à rechercher les mêmes distractions, à juger les hommes et les choses suivant un certain conformisme, en un mot à former des milieux où tous se comprennent, se retrouvent et se recherchent. » A noter cependant qu'il n'y a rien ici d'absolu.

c) *Similitudes d'ordre social.* — Quelques exemples seront ici plus expressifs que de simples affirmations. Au travail de la terre se trouve associée, au sein de la classe paysanne, la fonction d'entretenir dans la nation des éléments de permanence, de continuité, d'attachement au sol. Au travail de transformation de la matière qu'accomplit la classe ouvrière se trouve jointe la fonction d'embellir la vie nationale, et d'enrichir le rayonnement du pays à l'extérieur. Au travail des classes moyennes se trouve associée une tâche essentiellement intermédiaire : entre le producteur et le consommateur, entre le directeur d'entreprise et les travailleurs, entre les gouvernants et les gouvernés. Au travail enfin des chefs d'entreprise, qui ont un rôle d'initiative et de coordination, est liée une fonction sociale qui consiste à assumer certains risques, à se charger de certaine responsabilités que permettent de prendre la possession d'une fortune et le maniement du crédit.

Sur ce triple faisceau de similitudes reposent trois ordres de solidarités correspondantes : la solidarité par similitude de condition économique, la solidarité par similitude de train de vie, la solidarité par similitude de fonction sociale. D'où la définition de la classe à laquelle parvient M. Duthoit :

« La classe est une manifestation de vie collective, impliquant une solidarité par similitudes entre un grand nombre de familles qui, par suite d'influences héréditaires et sociales, gagnent leur vie de même manière, conçoivent et mènent leur vie de même façon, jugent les valeurs suivant un même critère, remplissent la même fonction sociale au sein d'une communauté nationale.

A l'intérieur d'une classe règne donc une certaine homogénéité, plus ou moins accusée surtout sensible dans la classe ouvrière, plus nuancée dans les autres classes. Plus cette homogénéité est forte, plus aussi la conscience de classe, l'esprit de classe, le conformisme de classe, la mystique de classe, voire même l'impérialisme de classe, trouvent un terrain favorable. »

A cette analyse déjà très précise, M. Prélot allait ajouter d'utiles compléments dans son cours : *Qu'est-ce qu'une classe sociale ?* Il notait tout d'abord que la notion de classe est vague et prête au sophisme : *vague*, parce que la classe n'est pas un groupe social fondamental, parce que la classe est un groupe mouvant, parce que la classe est souvent confondue avec d'autres groupes sociaux, tels que races, partis, confessions ; — sujette au *sophisme*, parce que la notion est établie en fonction, soit de systèmes politiques, philosophiques, sociologiques déterminés, soit d'une action pratique révolutionnaire, évolutionniste ou conservatrice, parce qu'aussi fait encore défaut la documentation statistique et monographique qui permettrait de mettre hors de débat certaines constatations objectives.

Par suite, toute définition de la classe comporte une marge assez large d'indécision et de liberté d'appréciation. Néanmoins, dans un milieu et un temps donnés, certains traits dominants s'imposent généralement auxquels l'opinion s'attache pour différencier les classes. Elle les distingue hiérarchiquement en fonction d'une valeur universellement et hautement cotée : c'était jusqu'ici le rôle de la richesse, et donc la constitution de la classe dépend d'abord de *données économiques.* Mais ces données n'ont qu'une portée indicative et n'assurent pas l'unité interne de la classe qui est de caractère mental ; la classe est donc aussi une *construction psychologique.*

D'où une double analyse.

1° *Les données économiques.* — Deux séries de phénomènes économiques concourent directement à la formation de la classe ; les uns sont d'ordre *quantitatif* et tiennent à l'importance de la fortune ou du revenu, les autres sont d'ordre *qualitatif* et se rapportent à la manière d'acquérir les biens nécessaires à la vie ou au mode d'en user. Niveaux de vie et modes de vie cernent ainsi de traits précis l'image d'abord confuse de la classe.

Les différences entre les degrés de richesse sont à l'origine du classement. Sans doute, la fortune soudaine ou l'infortune passagère ne transfèrent pas immédiatement dans une autre classe le bénéficiaire ou la victime ; c'est que ce sont des familles et non des individus qu'intègrent les classes, et qu'ici joue ce qu'on a appelé la « durabilité » des situations ; l'appartenance à une classe ne dépend

pas de quelques mois ou de quelques années, c'est un phénomène qui intéresse une suite de générations, dans lesquelles la fortune s'acquiert, se stabilise et se transmet. On peut, sous ce rapport, distinguer : une *classe élevée* ou *haute classe* très riche et peu nombreuse, qui comprenait en France avant guerre sinon les symboliques « deux cents familles », tout au moins le faible groupe des deux individus sur mille qui accaparaient 22,9 % de la richesse totale, — une *classe moyenne*, aisée et ayant de larges assises, — une *classe inférieure* ou *basse classe*, la plus étendue (66 %), mais ne possédant que peu (8,65 % des fortunes), souvent même ne disposant que de ses bras.

Les différences quantitatives que créent les niveaux de vie commandent elles-mêmes les dissemblances qualitatives que créent à leur tour les modes de vie : *manière d'acquérir* les biens et *façon d'en user*. Il est bien évident que le métier conditionne largement les mœurs ; la dépendance est si étroite que d'aucuns ont cru possible d'identifier la classe et la profession, mais c'est une erreur, car il n'existe pas de profession qui n'exige le concours d'individus appartenant à des classes différentes. Par contre, la famille est unie par le *genre de vie ;* or, pour fixer la classe, l'usage fait de la richesse intervient au moins autant que sa simple possession : usages d'alimentation, d'habitation, de distractions, autant de « signes extérieurs » auxquels se reconnaît la classe. L'on peut alors distinguer, d'après le mode de vie : une « *haute classe* » ou grande bourgeoisie, qui se distingue par l'ancienneté de sa fortune, — une « *classe ouvrière* », tirant son revenu d'un travail manuel urbain, — une « *classe paysanne* », tirant son revenu d'un travail manuel rural, — une « *bourgeoisie* » *moyenne ou petite*, qui tire ses revenus des capitaux ou d'une activité de direction ou d'un service [2].

2° *Les constructions psychologiques.* — Les données économiques n'ont qu'une valeur statique. Elles permettent seulement de considérer la classe comme susceptible d'être scientifiquement délimitée, en tant qu'un ensemble de familles rapprochées par leur niveau et par leur mode de vie. Mais cet ensemble forme une unité vivante : *un groupe*. Les diverses familles ne sont pas seulement juxtaposées, elles sont intégrées. La classe a ainsi, par delà le déterminisme des données matérielles, une existence d'ordre psychologique et moral due à des sentiments assez nobles et à des penchants quelque peu pervers :

« D'abord, le *besoin de sympathie et de communauté :* ... la classe, par sa large étendue, par sa contexture fluide, donne à ses membres la possibilité de se fréquenter dans une ambiance qui les met à l'aise... Dans sa classe l'homme rencontre, en se mariant, le consentement facile de la part de sa famille et de l'autre foyer également intéressé. Chez ceux de sa classe, il lui est possible de s'asseoir à une table et d'y retrouver, avec les mets accoutumés, la manière de rituel qui accompagne l'absorption en commun de la nourriture. *Connubium et convivium :* ce sont les marques des castes, elles persistent... dans leurs répliques européennes. »

Il faut ajouter à ces penchants altruistes le revers égoïste, l'inclination, que la classe satisfait, à l'antipathie ou du moins à l'exclusivisme. La classe comporte des « barrières », et ne les franchit pas qui veut.

« En second lieu, la classe correspond au *besoin d'imitation* dont chacun sait l'importance dans la constitution des groupes sociaux... Les membres de la classe... adoptent les mêmes manières, le même langage, les mêmes opinions, les mêmes préjugés. Aussi la mode est-elle un des aspects les plus caractéristiques du conformisme au sein de la classe. La mode... se suit ! »

La mode traduit aussi le penchant complémentaire à la différenciation.

« Lorsque, une saison, tous les chapeaux ou toutes les robes se parent de la même couleur éclatante,... il est certain que pour les privilégiées de la fortune le moment est depuis longtemps passé d'en changer, puisque la mode ne correspond plus à ce qui était l'un de ses buts : à distinguer les classes. »

Troisième tendance à laquelle répond la classe : le *penchant égalitaire ;* les mœurs s'y fixent au même niveau, tandis que la possibilité de passage d'une classe à une autre satisfait le besoin complémentaire de l'ascension sociale.

Edifiée par la convergence des besoins, soustendue par le jeu des penchants, la classe apparaît ainsi comme un véritable « groupe » social.

3. — Après les analyses précises des juristes, il convenait de laisser la parole aux psychologues et aux historiens, afin qu'ils complètent des remarques fatalement austères et abstraites par une description vivante et réelle des classes dans notre société contemporaine ; ce fut essentiellement l'œuvre de M. François Henry dans son *Evolution historique des classes* et de M. Pierre-Henri Simon dans un brillant *Tableau des classes dans la France d'aujourd'hui.* Comme il faut choisir, nous nous en tiendrons à cette seconde étude si nuancée.

Premier fait à noter : *la diversité* et *la multiplicité des classes sociales* en France. C'est dire que le schéma prolétariat-capitalisme est chez nous inapplicable.

« Sans doute, il existe en France un prolétariat,... au sens strict du mot, une classe d'individus qui, ne disposant que de leur force de travail, l'engagent également au service d'autrui, pour gagner leur subsistance ; et il existe également une classe purement capitaliste, qui gouverne la puissance économique de la nation et qui embauche un très grand nombre de travailleurs. Entre les deux, se situe la masse sociale probablement la plus nombreuse, la plus active, et aussi la plus diversifiée, celle qui comprend des ouvriers qualifiés, des artisans, des paysans, des ingénieurs, des fonctionnaires, des commerçants, des entrepreneurs, aussi parfaitement inclassables dans le prolétariat — puisqu'ils ont des capitaux, ou du moins l'espoir et le moyen d'en acquérir — que dans la classe capitaliste, puisque la part la plus substantielle de leurs revenus leur est assurée par leur travail ou par leurs capacités personnelles. »

Réduira-t-on alors la structure de la société française à l'antagonisme d'une classe ouvrière et d'une classe bourgeoise ? On serait assurément plus près de la vie ; mais il faudrait d'abord ne pas oublier

[2] Qu'on ne s'étonne pas de trouver, selon les professeurs une définition différente de la « classe » et donc une division variable ; le langage n'est pas fixe, et tel appellera « classe » ce qu'un autre nommera groupe social ; mais tout le monde est d'accord pour reconnaître à la *classe ouvrière* une cohésion unique et un esprit de classe remarquable ; d'où la valeur certaine des observations de M. Perroux, analysées plus loin, quel que soit le vocabulaire retenu.

les paysans qui représentent encore en France plus d'un tiers de la population ; et puis, à l'intérieur des trois espèces sociales, ouvriers, paysans et bourgeois, que de catégories ! Que de différences entre le métallo de Citroën, l'ouvrier d'une petite entreprise provinciale et le forgeron de village ; entre le journalier agricole, le petit propriétaire exploitant et le gros fermier ; entre l'ingénieur sans fortune, son patron, héritier de l'entreprise, et l'actionnaire !

Il est donc prudent de dire, au moins pour ce qui est de la société française, *les* classes ouvrières, *les* classes paysannes, *les* classes bourgeoises ; « car c'est une grande faute pour l'esprit de penser dans les catégories d'un ordre artificiel le grand désordre vivant des créations du hasard et de la liberté ».

Cette *multiplicité des espèces* qui composent la société française ne va pas sans une grande incertitude des limites. On peut imaginer à ce sujet un voyage idéal qui ne comporterait jamais aucun saut brusque, aucun changement abrupt de niveau. On va, par une pente douce, de l'ouvrier à l'artisan et au paysan aisé, puis au petit bourgeois (commerçant, fonctionnaire subalterne), puis à la bourgeoisie des professions libérales, à la grande bourgeoisie riche, etc... Et cependant,

« Nous restons un des peuples où les mentalités de classe ont conservé la plus grande force, où les hommes semblent éprouver le plus de peine à se rejoindre par-dessus les lignes, souvent idéales, qui séparent les milieux sociaux. La société française n'est pas seulement à compartiments multiples, elle demeure à compartiments fermés. Etre de la même classe, cela se reconnaît à un certain nombre de critères dont les plus décisifs sont aussi les plus simples, les plus directement empruntés aux habitudes de la vie quotidienne. Etre de la même classe, cela veut dire d'abord qu'on mange volontiers à la même table ; ensuite, qu'on envoie ses enfants aux mêmes écoles ; enfin qu'on appartient à des familles qui peuvent normalement se fréquenter et s'allier... La commensalité, la coéducation et l'endogamie sont les trois critères indiscutables de l'identité de classe. »

De là certaines conséquences importantes qu'il convient de mettre en lumière. D'abord, il apparaît manifestement que les classes ne sont pas tant des groupes d'individus que des groupes de familles. D'où les difficultés de rapprochement ; car si, en France, les cadres de la société « sont assez ingénieusement articulés et assez souples pour faciliter les relations individuelles et les changements de classes,... ils sont... assez rigides pour maintenir les familles dans les classes précisément limitées et nettement séparées. » Un second point, c'est que, dans cette limitation des classes, l'argent ne joue qu'un rôle secondaire. D'où la nécessité de ne pas confondre ce qui relève du plan économique et ce qui se fonde sur d'autres critères. Ainsi, les classes moyennes et la bourgeoisie, souvent assimilées, ne sont pas de même ordre :

« les premières forment un milieu *économique*, qui se situe entre des limites de richesses, et les secondes forment un milieu social, qui se caractérise fondamentalement par des critères moraux : intellectuels et sentimentaux. [La bourgeoisie] répond beaucoup moins, aujourd'hui, à une certaine situation économique, à une place définie dans la production qu'à une manière d'être, de penser, à un ensemble de traditions, de croyances et de convenances fixées par l'éducation, perpétuellement recréées par l'imitation et conservées par un amour-propre collectif. »

A ce sujet, la théorie marxiste des deux classes, fausse au point de vue des critères économiques [3], correspond, il faut l'avouer, à une répartition des groupes sociaux en fonction de quelques tendances simples et fondamentales des sentiments et des mœurs. A ce point de vue tout psychologique, il peut être juste de dire que la société française se partage en deux grands genres : celui que les gens distingués appellent « *le peuple* » et celui que le peuple appelle « *les bourgeois* ».

« La bourgeoisie commence avec une certaine manière de se vêtir — disons symboliquement : avec le port habituel du faux-col — ; avec une certaine manière d'être à table — disons, toujours symboliquement : avec l'usage habituel de la salle à manger — ; enfin, avec une certaine manière de se cultiver — disons avec le baccalauréat, ou plus exactement avec l'ambition du baccalauréat. »

Et ces faits sont des signes : le vêtement bourgeois est celui d'un homme qui s'est détaché des rudes servitudes de la terre et de la matière, du labour et de la technique ; qui n'entretient avec les choses que des rapports abstraits, purifiés ; qui peut donc s'habiller proprement. « Le bourgeois est d'abord quelqu'un qui agit sur un monde à quelque degré symbolique et abstrait. » La salle à manger donne lieu à une interprétation analogue ; elle indique un genre de vie où les servitudes du corps veulent être réduites au minimum, où l'on se fait servir ; « le bourgeois est... quelqu'un pour qui bien vivre veut dire quelque chose de plus que vivre largement, mais vivre conformément à des bienséances et en sacrifiant, s'il le faut, le confort à la tenue ». Enfin, l'ambition du baccalauréat est, elle aussi, révélatrice : celui-ci est recherché, non seulement comme condition d'accès aux professions importantes, mais en tant que sanction d'une certaine forme de culture, la culture dite générale ; la bourgeoisie française cherche « la puissance moins dans la connaissance des secrets de la technique que dans la familiarité des idées pures. »

[Ainsi], « ce qui fait la limite, en France, entre la bourgeoisie et le peuple, c'est,... le sentiment d'avoir échappé à la peine corporelle du travail, aux servitudes de la matière, et d'avoir eu accès à un plan d'activité où l'homme produit... par son énergie spirituelle, en se laissant nourrir par les mains des autres ». [Scrutez à fond le ressentiment de l'homme du peuple contre le bourgeois : vous y trouverez] « la colère douloureuse de l'esclave, abîmé dans son corps, humilié dans son âme qu'il sent asservie par les hommes et opprimée par les choses. Examinez ensuite l'ordre des valeurs dans une conscience bourgeoise : vous les trouverez suspendues à cette idée que la perfection de l'état humain commence avec la maîtrise assurée par l'esprit sur les choses et sur les hommes ».

Au terme de son cours, si suggestif, P.-H. Simon posait la question : *Où est l'élite ?* Faut-il penser que la bourgeoisie, hier classe dirigeante, a terminé sa mission ? Faut-il rêver d'une société sans classes qui réaliserait le rêve de l'égalité absolue des conditions. Les communistes ont répondu, depuis, par la plume de Garaudy [4] que la bourgeoisie était devenue une classe décadente qui ne misait que « sur le mensonge et sur la décomposition spirituelle » ; et dans un raccourci d'histoire discutable,

[3] Et c'est cela surtout que critiquera M. Perroux.

[4] Garaudy : *Le communisme et la morale*, p. 121.

il veut amorcer la perspective de la société de demain :

« La féodalité montante a fait la chevalerie et a exalté ses vertus dans les chansons de gestes. La bourgeoisie progressive a lancé à travers le monde ses conquistadors, et sur toutes les pistes spirituelles,... ses géants de l'intelligence et de la passion... Le siècle des lumières marque cette apogée... Comme autrefois la jeune bourgeoisie en face de la féodalité mourante, la classe ouvrière en face du capitalisme pourrissant des trusts rassemble autour d'elle l'intelligence libre et grande. Cette classe ouvrière a prouvé dans le combat, en unissant et en guidant toutes les forces nationales progressives, qu'elle avait le sens le plus aigu de ses responsabilités nationales. Il lui incombe une responsabilité spirituelle : la relève historique de la lumière et de la grandeur. Hâter la victoire de la classe montante dans la lutte des classes, c'est préparer l'avènement d'une société sans classe où une morale de l'amour trouvera les conditions terrestres de son incarnation. »

A ce jugement fait écho un document important, mais trop absolu, paru sous l'occupation, dans la clandestinité, et consacré à la « politique économique d'après-guerre » [5] :

« La classe dirigeante a administré la preuve de son incapacité et de son indignité. Alors que, dans l'ensemble, les milieux populaires, et notamment la classe ouvrière, réagissaient sainement aux événements contemporains, la bourgeoisie achevait de se déconsidérer. L'idée s'est justement répandue que les anciennes classes dirigeantes avaient failli à leur mission et ne disposaient plus de l'autorité nécessaire pour assurer la direction de la politique et de l'économie. »

Cependant, nuançant ce jugement sévère, le Rapport, qui émanait des milieux de la Résistance, ajoutait :

« Si beaucoup des anciens dirigeants ont trahi leur mission, c'est cependant une minorité bourgeoise qui, ayant refusé de désespérer dans les jours les plus sombres de l'été et de l'automne 1940, a sonné la première le rassemblement des énergies françaises... On est donc conduit, *moins à chercher l'élimination d'une classe*, que la sélection et la promotion d'une élite ouvrière, appelée à renforcer et à compléter ce qui subsiste de l'ancienne élite bourgeoise. »

Ces derniers mots peuvent être retenus ; ils nous permettront de ne pas condamner en bloc une classe aujourd'hui vilipendée de façon souvent si simpliste. Nous ne désespérerons donc pas de la bourgeoisie, nous lui demanderons seulement d'entendre les avertissements de P.-H. Simon à son ami, le magistrat Prospéro :

« Cette bourgeoisie, Prospéro, à laquelle vous êtes justement fier d'appartenir et dont vous portez en vous la conscience, a fait de grandes choses pour le monde ; ne croyez point qu'elle soit condamnée à périr ; sur le plan des traditions intellectuelles et morales, elle garde une avance, et ses adversaires qui la combattent et la menacent attendent d'elle plus de biens et plus d'exemples qu'ils n'en refusent. Seulement comprenez bien où est votre force. Songez moins à défendre autour de vous des privilèges qu'à sauver en vous des supériorités. Elevez fortement vos fils, Prospéro, et puis, envoyez-les, sans peur, à la rencontre du monde qui vient. »

4. — Les classes sociales existent, elles sont des groupements naturels, elles n'ont pas seulement des conséquences d'ordre économique au sein de la nation, elles façonnent aussi en grande partie la mentalité et le comportement de leurs membres. C'est ce qu'a souligné M. Georges Hourdin, en mettant en lumière le caractère inévitable et, dans un certain sens, légitime, de *l'esprit de classe*.

Comment se fait sentir aujourd'hui l'influence d'une classe sociale sur les membres qui la composent ? Il est certain que l'*hérédité* joue ici un rôle. On naît dans une famille appartenant à telle ou telle classe, et, physiologiquement, il semble qu'il existe des tempéraments ouvriers et paysans différents des tempéraments bourgeois. « Il n'est pas indifférent, en tout cas, d'avoir eu comme ancêtres plusieurs générations d'hommes vivant au grand air, ou pratiquant des travaux manuels, ou habitués aux travaux de l'esprit. »

On subit une *éducation* différente suivant la classe à laquelle on appartient. Un foyer bourgeois offre à l'enfant un centre de formation très différent de celui qu'offre un foyer ouvrier ou paysan : d'un côté, la grandeur comme la disposition du logis favorisent l'intégrité morale et le travail intellectuel de l'enfant ; dans le foyer ouvrier, c'est au contraire souvent l'entassement : c'est parfois dans la même pièce qu'on travaille, qu'on mange et qu'on dort ; quant au logement paysan, « bêtes et gens, maîtres et ouvriers y vivent dans une étroite harmonie, soumis à la domination de la nature au sein de laquelle ils travaillent. » Il faut ajouter que souvent les quartiers habités par les différentes classes sociales ne sont pas les mêmes et qu'un logement bourgeois, ouvrier ou paysan est entouré d'autres logements bourgeois, ouvriers ou paysans ; tant il est vrai que les familles composant une même classe se recherchent et tendent naturellement à constituer entre-elles un milieu social homogène. L'éducation reçue dans ces différents foyers varie beaucoup : le sentiment de la sécurité matérielle, l'absence de préoccupation du lendemain, le privilège d'être élevé au large et dans une atmosphère heureuse, l'apprentissage des « convenances » donnent au jeune bourgeois le sentiment qu'il appartient à la race des maîtres. L'enfant de la classe ouvrière au contraire ressent la dépendance de ses parents et connaît de bonne heure la menace que constituent les grèves, le chômage et la maladie des siens ; et c'est encore une autre atmosphère que respire le petit paysan ou le fils de l'artisan qui « voit son père au travail avec ses ouvriers, mêlé à eux, les dirigeant certes, mais mangeant avec eux, vivant avec eux et partageant leurs travaux et leurs peines. »

L'instruction aussi est différente ; d'un côté, l'enfant est pris de 6 à 13 ans, de l'autre jusqu'à 17 ou 18 ans ; d'un côté, c'est l'enseignement primaire et ses prolongements techniques qui ont pour objet de former des ouvriers ordinaires ou qualifiés, n'ayant fait que des études superficielles, de l'autre c'est l'enseignement secondaire qui a pour objet de former des hommes possédant tous les principaux éléments de notre culture occidentale. M. Bastianelli pouvait écrire avec raison, en 1930 : « L'instruction, en France, comporte deux ordres d'enseignement distincts, dans leur origine, dans leur durée et dans leur méthode, réalisant chacun une sorte de concentration verticale, et tendant à créer, par un compartimentage excessif, une incompréhension mutuelle totale et, par conséquent, un véritable esprit de classe. »

[5] Cité dans *Economie et Humanisme*, Novembre 1945, p. 599.

Le *mariage* viendra aggraver cette différence. Selon le mot de Charles Gide, le plus souvent « on se marie à l'intérieur d'une classe », et donc par là s'en trouve renforcé l'esprit : « Deux jeunes gens appartenant à des familles de la même classe sociale, ayant les mêmes habitudes de vie, la même façon de voir, les mêmes relations, vont se réunir pour former une nouvelle famille dans laquelle ils continueront de faire vivre et d'enseigner les traditions qui sont celles de leur classe. »

L'exercice de *la profession*, libérale, commerçante, paysanne ou ouvrière, vient aider définitivement l'adulte à prendre conscience de la place qui est la sienne dans la société. Comment, lorsqu'il est « installé » dans la vie, lorsqu'il est marié, muni d'un métier ou d'une situation, un Français n'aurait-il pas un certain esprit de classe aussi légitime que l'esprit de famille ? Comment n'éprouverait-il pas la fierté de la vocation sociale qui est celle de sa classe ?

Qu'est-ce donc que l'esprit de classe ? C'est l'aboutissement normal des expériences de l'enfant, de l'éducation reçue, de l'enseignement dont on a profité, de la fonction qu'on exerce, des amitiés que l'on a. C'est, semble-t-il, la conscience légitime d'appartenir à une classe, la conscience et la fierté du rôle particulier joué par celle-ci dans la vie sociale, le sentiment nécessaire de solidarité qui existe entre tous les membres appartenant à la même classe.

5. — Il revenait au R. Père Delos et à M. François Perroux de nous montrer les déviations de cet esprit de classe au sein des régimes totalitaires nous laisserons de côté le national-socialisme, aujourd'hui dépassé, pour nous en tenir à quelques aperçus sur les thèses marxistes concernant *la classe, la lutte des classes* et *l'issue de la lutte des classes.*

Dans une première partie, consacrée à *la réalité prolétarienne et la construction marxiste*, M. Perroux fit voir que Marx avait eu une vue profonde et juste d'une réalité indiscutable, mais qu'autour de ce noyau il avait construit et déduit de façon illégitime ; il convient donc de mesurer la distance qui existe entre la réalité prolétarienne et la fausse symétrie marxiste des deux classes.

Le fondement de la théorie de Marx, c'est que les faits et les réalités économiques sont un principe de formation de groupes sociaux et que, dans les sociétés capitalistes, ce principe est prédominant c'est ainsi que la caractéristique fondamentale du capitalisme, la séparation du capital et du travail, a entraîné celle du capital salariant et du travail salarié ; ainsi se sont formées les classes. L'opposition maîtresse vient du mode de répartition : étant donné un produit, plus l'une des parties prenantes reçoit, moins l'autre peut avoir... Puis, dans le système capitaliste, pour que le capital s'accumule, il faut nécessairement que la main-d'œuvre soit exploitée ; d'où l'opposition foncière entre capitalistes et salariés. Avec la croissance du capitalisme, on assiste à une concentration croissante dans l'ordre économique et financier et à une prolétarisation progressive des travailleurs indépendants, cependant que les classes moyennes perdent toute influence et tendent à disparaître. Ainsi, d'une part, les rapports sociaux sont déterminés par les rapports économiques, et d'autres part ces rapports économiques se réduisent à la mise en présence, à la lutte de deux groupes de partenaires seulement.

Cette thèse assez simple confère à la pensée marxiste son unité ; elle établit un lien entre toutes les parties économiques du système ; elle est le fil conducteur dans le dédale des phénomènes psychiques, sociaux, religieux. C'est une construction logique, un échafaudage abstrait de concepts sur une base solide, à partir d'un minimum exact. Marx a compris l'importance historique du prolétariat, il en a donné une définition assez correcte, et l'a présenté à juste titre comme composant une *classe sociale cohérente d'origine économique.* Il suffit de corriger un peu ses traits pour atteindre la réalité. Le prolétariat « est l'ensemble des travailleurs d'exécution qui échangent leurs forces de travail contre un salaire, qui se trouvent dans un état de dépendance sociale à l'égard de l'employeur, et sont dans une situation qui perpétue les conditions de sa propre durée ». Ce groupe prolétarien, qui comprend essentiellement les ouvriers d'usine et les employés de la grande entreprise commerciale, présente un haut degré de cohésion sociale. A sa base, il y a une même fonction économique : la location de la force de travail sur le marché ; à l'intérieur de ses frontières vivent des hommes et des femmes qui sont socialement comparables, qui se marient entre eux, qui se considèrent comme égaux ; ils fréquentent les mêmes lieux de travail, de négoce, de distraction ; ils ont la même façon d'établir un budget et de dépenser un revenu ; ils ont conscience d'appartenir tous à un même groupe ayant en tant que de tel des intérêts communs et opposés aux intérêts d'autres groupes.

A cette observation exacte du fait prolétarien Marx a ajouté une vaste construction, tout un drame social ; le résultat, c'est qu'au lieu d'écrire *Le Capital* comme un livre d'histoire il l'écrit comme un roman à thèse. Il impose ainsi à sa matière première, trois séries de retouches.

1° Il construit tout d'abord une classe symétrique, résultant elle aussi de la séparation des facteurs de la production. Mais c'est un artifice, car il y a des différences fondamentales entre la réalité sociale qu'est le prolétariat, et celle que l'on a en vue lorsque l'on évoque le capitaliste ou le bourgeois. Dans un cas, il y a exclusion des moyens de production et de l'épargne, dans l'autre des patrimoines plus ou moins étendus ; dans un cas, il y a fonction économique semblable, dans l'autre les fonctions économiques sont différentes ; dans un cas il y a une sensibilité comparable aux mêmes douleurs et aux mêmes oppressions, dans l'autre il n'y a pas de conscience de classe, mais seulement le sentiment moins précis de privilèges à défendre.

2° Marx ne se contente pas, pour les besoins de sa fausse symétrie, de reconstruire la bourgeoisie sur le type du prolétariat, il élimine encore les intermédiaires, les classes moyennes. C'est qu'elles ne rentrent pas dans son analyse type : en elles on ne rencontre pas d'unité de la fonction économique, la cohésion sociale y est moins certaine que dans le prolétariat, et on n'y trouve guère de conscience de classes. Les éléments intermédiaires, nommés classes moyennes, sont de fausses classes ; le marxisme reste fidèle à son drame et les omet.

3° Un autre artifice marxiste consiste à éloigner

l'éclairage des groupes sociaux où ne se révèle pas l'opposition fondamentale entre travail salarié et capital salariant ; de la sorte il reste fidèle à son dessein dramatique, et infidèle à la réalité de l'histoire. Ainsi en est-il de la paysannerie aux formes si variées que l'interprétation marxiste ne peut manquer d'y trébucher ; qu'à cela ne tienne, on fera comme si la paysannerie était inévitablement aux côtés du prolétariat. Et de même pour les fonctionnaires dont la théorie marxiste de la classe ne saurait rendre raison ; on sauvera la face en nouant des alliances fragiles entre le fonctionnarisme et le prolétariat !

Concluons : il n'y a qu'*une* classe avec tous les caractères que Marx lui attribue, le prolétariat... Au delà on ne peut plus employer le mot que par analogie pour désigner des réalités tout à fait *différentes*. Marx a cru à l'existence de deux classes et deux classes seulement parce qu'il était non seulement économiste, mais dramaturge de l'action : comment dès lors aurait-il échappé à la division simpliste en deux classes : riches - pauvres, exploitants - exploités, que l'on retrouve dans toute la tradition des réformateurs sociaux, d'autant plus qu'il était dialecticien, et incité à reconstruire les combats de la grande aventure humaine sous la forme d'une rencontre à deux termes.

La deuxième partie de l'étude de M. Perroux a pour titre : *le prolétariat et les groupes dans la vie.* Sans suivre le conférencier dans toutes ses analyses, notons seulement qu'il montre avec force qu'il n'y a qu'une classe économique proprement dite, la classe ouvrière, à partir de laquelle, par paresse d'esprit ou pour les besoins de diverses propagandes, on a reconstruit de pseudo-classes qui ne sont en réalité que des groupes sociaux. De cela découlent toute sorte d'applications ; retenons en une seule : au sein du capitalisme une classe s'est formée, un prolétariat s'est constitué qui a connu souvent une situation vraiment tragique ; est-ce pourtant d'un sentiment d'*oppression* ou d'un sentiment d'*exploitation* qu'il faut avant tout parler pour rendre compte du caractère dramatique de l'état prolétarien et croire qu'il suffit d'évoquer l'*opposition* du travail salarié et du capital salariant et la *lutte* menée par ces classes pour avoir le fin mot des crises économiques et sociales ? Il ne semble pas ; le tragique prolétarien est beaucoup plus complexe, et c'est un tragique d'isolement.

En effet, le travail manuel de l'ouvrier, rivé à la matière qu'il transforme, ne connaît pas la liberté d'esprit et les joies qu'offrent les tâches plus humaines, plus libérales, plus spirituelles ; il est de plus contraint et a, avec le régime du salariat, un caractère permanent d'insécurité ; enfin, il n'a pas sa « chance », selon le mot de H. Dubreuil, les initiatives et les efforts n'ont trop souvent pas de rémunération équivalente. D'où la psychologie de la classe ouvrière, qui est moins une protestation contre un chef qu'une rébellion contre « une séparation, un isolement et une dépendance résultant des relations sociales et qui se manifeste à l'égard de tous les groupes sociaux de la communauté nationale ».

Si l'on s'en tient à la perspective marxiste, si les conflits sociaux se résument en la lutte de deux grandes classes dont l'antagonisme est irréductible, l'Etat ne saurait que retarder le succès de l'une ou de l'autre ou bien peser de tout son poids pour que l'une d'entre elles triomphe plus rapidement. Si au contraire la vie sociale se présente comme l'ensemble des relations de collaboration et de lutte entre une classe, le prolétariat, et des groupes sociaux très divers, l'Etat peut se proposer comme objectif l'intégration de la classe isolée dans l'ensemble de la nation. Comment ne pas saluer alors avec confiance, — malgré les heurts parfois violents, — l'établissement de réformes de structure qui font accéder la classe ouvrière à sa majorité, toutes les mesures qui aident le monde ouvrier à transformer le régime de salariat en régime d'association, à prendre sa part de la propriété, des bénéfices et des risques, de la gestion de l'entreprise ? Comment ne pas saluer comme un régime plus humain celui qui confie de vraies responsabilités aux comités d'entreprise ? Comment ne pas considérer avec grande sympathie l'avènement de communautés de travail ? Autant de mesures qui donnent à la classe ouvrière le sentiment que « l'Etat est son Etat, la nation sa nation, qu'elle est chez elle, et non pas chez autrui, qu'elle est réliée à une terre par d'autres liens que par ceux qui l'attachent à une usine ».

6. — Mais il ne suffit pas, pour dépasser les conflits de groupes ou de classes, de procéder à des réformes sociales ; pour réaliser la communauté nationale et l'ordre humain, il faut encore se préoccuper du problème de la culture. C'est ce que mit bien en lumière M. Jean Lacroix dans son cours sur *Classes et Culture* où il chercha à préciser comment la culture doit se diversifier avec les classes sociales, tout en restant essentiellement une dans son intention profonde. Le but de la culture, c'est la pleine réalisation de toutes les virtualités humaines. Mais dans toutes les classes il y a aujourd'hui une crise fondamentale de la culture, celle-ci manquant à sa fonction humaine comme elle manque à son rôle social.

En premier lieu, la culture a trahi sa mission en visant à développer l'intelligence séparée sans plus se soucier du reste.

> « C'est à l'intérieur même de l'homme que la scission s'est opérée. La culture est aujourd'hui sentie moins comme un développement harmonieux de la personnalité que comme une hypertrophie de l'intelligence. Se cultiver, c'est trop souvent isoler son intelligence pour la développer et l'épanouir... Au lieu d'être un principe complet de pensée et d'action, la culture est tout au plus un jardin secret de repos et de jouissance : tout ce qui relève de la technique et de l'action reste en dehors. Et c'est pourquoi notre culture... est pour la majorité des hommes une sorte d'acquisition artificielle qui se développe comme elle peut en dehors de leur vie professionnelle et sociale, et pour quelques-uns seulement une chose naturelle, parce qu'ils se sont faits comme une spécialité de la culture en devenant des professionnels de l'intelligence... Aussi comprend-on que la culture ait perdu de sa vitalité, à mesure qu'elle se détachait de la réalité physique et sociale pour devenir l'apanage de ceux qu'on appelle drôlement des *intellectuels*. A l'intérieur de chaque homme il y a comme une part évadée de lui-même qui relève de la culture et n'a pas d'action sur le reste, et une part active, réelle, vivante, qui ne nourrit plus la culture et... demeure sans âme. »

La culture actuelle n'est plus adaptée ni à la bourgeoisie, ni à la classe ouvrière, ni au monde paysan, mais seulement à un petit nombre d'intel-

lectuels. Dans le domaine social, sans que personne possède une culture qui n'existe plus, les hommes se divisent en deux classes opposées suivant qu'ils possèdent ou non ce qui lui sert de substitut.

Notre pseudo-culture est devenue fréquemment un simple instrument de domination et d'exclusion ; si les bourgeois tiennent tant à la culture classique, ce n'est point afin que leurs enfants communient avec l'âme grecque ou latine, mais pour qu'ils acquièrent certaines façons de se comporter, caractéristiques de la bonne société. Sur le plan ouvrier se substitue peu à peu à la notion classique de culture, l'idée d'une culture née du travail ou du moins de l'action, de la *praxis*. Tout se passe comme si le peuple, rejeté de la culture bourgeoise, en inventait peu à peu une autre pour son usage propre, culture qui est moins le résultat d'une construction intellectuelle que d'une aspiration à la communion humaine. Aspiration qui s'exprime aussi bien dans le marxisme que dans les organisations ouvrières chrétiennes.

Nous voyons donc s'affronter deux types de cultures, fondés, le premier, sur une certaine conception bourgeoise de l'*Homo sapiens*, le second, sur une certaine conception ouvriériste de l'*Homo faber*.

Comment *concilier l'Homo sapiens* et *l'Homo faber ?* La seule culture de l'*Homo sapiens* aboutit parfois au type déficient de l'intellectuel pur ; plus souvent, elle n'est qu'une caricature et aboutit au type de l'*homo loquax* qui ne songe qu'à régner sur les hommes grâce à la parole et aux attitudes. — La seule culture de l'*Homo faber* risque aussi d'isoler, à cause d'une spécialisation outrancière. De plus, l'action ne résout pas tous les problèmes qu'elle pose. Au danger d'évasion, le travail et l'action opposent le péril d'une incarnation si limitée qu'elle risque d'enliser l'esprit dans la matière et de l'y perdre.

Il ne faut donc pas séparer l'*homo sapiens* et l'*homo faber*, mais les unir ; comme l'un doit agir sa pensée, l'autre doit penser son action. Mais la question n'est pas ainsi résolue, car l'union ne peut être effectivement réalisée que si l'on subordonne et l'activité intellectuelle et l'activité laborieuse à une activité supérieure qui est proprement l'activité spirituelle.

« Le problème de la culture n'est pas tant de retrouver l'intelligence à partir de l'action, ou l'action à partir de l'intelligence, que de retrouver l'esprit, soit à partir de l'intelligence, soit à partir de l'action, soit, plutôt, à partir d'un certain dialogue de l'intelligence et de l'action. »

Il faudrait ici citer les pages pénétrantes où M. Lacroix montre comment orienter l'activité intellectuelle, comme l'activité laborieuse, vers une culture authentique ; elles sont trop denses pour qu'on puisse songer à les résumer. Mais plus d'un lecteur de l'*Ami* voudra les méditer. Contentons-nous d'indiquer la conclusion du brillant philosophe.

La culture consiste toujours à se situer par rapport au monde, par rapport aux autres, par rapport à Dieu : la conscience cultivée est une conscience qui se situe. Or, qu'est-ce que savoir se situer, sinon être un sage ?

« Aucune culture n'est possible sans un minimum d'accord sur la situation de l'homme dans l'univers et le rôle qu'il y doit jouer, en quoi consiste la sagesse. Et cette sagesse ne peut naître ni de la pure spécialisation intellectuelle, ni de la simple action militante, ni du seul amour des hommes, mais d'une certaine formation de l'esprit au contact de la science et de la vie, de la pensée et de l'action : elle est le résultat d'une expérience intégrale. Les formes culturelles peuvent donc bien se diversifier suivant les classes sociales ; dans la mesure où elles tendent toutes à une identique sagesse, elles sont à la fois principe d'unité pour la communauté nationale et principe d'humanisation pour chaque individu. Aussi un philosophe contemporain, M. Lavelle, a-t-il pu dire de la sagesse qu'elle est la découverte et l'amour de notre propre essence, de l'être qui nous est donné, et de l'univers qui est sous nos yeux, de la situation où nous sommes placés, et des obligations où nous sommes tenus. »

7. — Si la culture ainsi comprise est facteur d'unité, il est un autre plan où coopèrent journellement des éléments de classes différentes, celui de la profession qui, étant commune au patron et à l'ouvrier, peut refaire entre eux l'unité morale par l'union des classes. C'est l'idée qui ressort du cours de M. J. Brèthe de la Gressaye sur *Classes et Organisation professionnelle*, et de la leçon de M. A. Garrigou-Lagrange sur *Le milieu artisanal*.

La communauté de profession ou de métier est bien un lien qui unit patrons et ouvriers ; mais elle ne rapproche pas les hommes *ipso facto ;* il y faut quelque chose de plus, des corps professionnels organisés, alors que jusqu'à présent ce sont plutôt les classes qui se sont groupées dans leurs syndicats pour se combattre.

L'organisation professionnelle doit permettre d'assurer *la collaboration des classes*. Elle s'oppose à la libre concurrence illimitée et s'offre à substituer un *ordre* à la liberté absolue, source d'oppressions injustes et de luttes féroces. Cet ordre doit être institué par les professionnels eux-mêmes et non point par l'Etat, parce qu'il existe une *véritable société professionnelle*, qui doit être ordonnée pour le bien de tous ses membres, et qu'une saine répartition des fonctions sociales exige que l'Etat respecte les libertés professionnelles. Et quel doit être cet ordre ? Il lui faut assurer *la prospérité économique* par la collaboration des entreprises entre elles, et avec les autres professions, et *la paix sociale*, par la collaboration entre les classes. Ceci ne s'accomplira que si à la place de la recherche de l'enrichissement commun qui, sans être illégitime, ne saurait être la raison profonde du labeur professionnel on substitue, à la base de la profession, l'idée de *service ;* par suite, le but de l'activité économique apparaît comme étant, non pas le profit capitaliste maximum, mais la *juste rémunération* des *services rendus* par tous les collaborateurs de l'entreprise : direction, travail, capital. L'union des classes ne pourra se faire, au plan de l'entreprise et au plan de la profession, que si le travailleur salarié est, à tous égards, traité comme un *collaborateur*, et non comme un loueur de travail : c'est pourquoi l'organisation professionnelle doit associer les travailleurs à la gestion de la profession, et respecter leurs libertés. Enfin, la confraternité de tous dans le travail, quels que soient leur rôle économique et leur condition sociale, sera le lien le plus fort entre eux.

Face à cette recherche d'un ordre social plus juste dans la grande entreprise, M. Garrigou-Lagrange devait montrer aux auditeurs de la Semaine

Sociale de Bordeaux qu'il existait encore en notre temps un type d'organisation professionnelle plus humain parce qu'à échelle réduite : *l'artisanat*. Comment caractériser ce milieu de vie ?

« 1° L'artisan est son maître ; il est à la tête de son affaire et cette situation développe chez lui le sens des initiatives et des responsabilités. Il est bon que, dans un pays, de nombreuses personnes aient à jouer ainsi un rôle de chef.

2° Il réunit la qualité de petit capitaliste avec celle de travailleur. En effet, souvent, l'outillage ou du moins une partie de l'outillage lui appartient.

3° Il exerce à la fois un travail intellectuel de direction et un travail manuel d'exécution, réalisant ainsi l'équilibre, rarement atteint et pourtant désirable, qui devrait exister chez beaucoup d'hommes, entre les occupations du corps et celles de l'esprit.

4° Il est souvent d'une condition sociale identique à celle des gens qu'il emploie à son service et qui portent le nom bien significatif de *compagnons*. Ceux-ci ont la perspective de devenir un jour maîtres à leur tour. Cet état de choses facilite singulièrement les relations sociales entre employeur et salariés.

5° Les principaux collaborateurs de l'artisan sont les membres de sa famille. Au lieu d'assister à cette fâcheuse dispersion que le travail de l'industrie impose fréquemment aux membres d'une même famille, on assiste, en matière artisanale, à un groupement du père, de la mère et des enfants autour d'un même métier. Le cadre économique se confond avec le cadre de la famille et, pour la vitalité de cette dernière, c'est une excellente chose.

6° L'artisan exécute, dans un grand nombre de cas, des productions de qualité, artistiques et soignées.

7° Il est porté, par là-même, à avoir plus de goût pour les choses de son métier. Sans doute, ce n'est pas seulement l'artisan, c'est en théorie tout travailleur quel qu'il soit, qui doit voir dans son travail le moyen, non seulement de gagner sa vie, mais encore de développer, dans un certain sens, sa personnalité. Mais ce programme théorique n'est-il pas, pratiquement, bien plus facilement réalisé par l'artisan que par un ouvrier à la chaîne, condamné à exécuter du matin au soir la partie toujours la même et singulièrement monotone d'un objet ?

8° Enfin, l'artisan est un homme en général de situation moyenne, ne jouissant pas d'une trop grande richesse et d'un trop grand luxe, et d'autre part ne connaissant pas normalement la misère des classes sociales les plus déshéritées. Or, l'on estime généralement que les classes moyennes dont les milieux artisans sont incontestablement une importante composante, sont parmi les éléments les plus intéressants de la constitution sociale d'un pays. »

8. — **Comment, par delà la profession, situer les classes dans une société ordonnée ?** C'est le problème qu'allaient aborder successivement *M. Charles Blondel, M. Emmanuel Gounot et Mgr de Solages* en étudiant *la classe dans la nation, la classe dans l'ordre social, la classe dans l'ordre humain.*

Les classes sociales ne sont-elles pas opposées à la communauté nationale, se demande M. Blondel ?

« Les salariés ne se préoccupent à aucun moment des répercussions de leur revendications sur le sort des autres classes et de l'économie nationale. Les patrons concluent soit sur le plan national, soit sur le plan international, des ententes industrielles et commerciales qui, trop souvent, aboutissent à rançonner les consommateurs et risquent d'être préjudiciables à l'économie nationale. Les possédants... thésaurisent leurs avoirs au détriment des finances publiques et privées, aggravant et créant même, dans une large mesure, les périls qu'ils redoutent. Les paysans boycottent les lois qui leur déplaisent... Les intellectuels cultivent leurs passions idéologiques et y subordonnent leur attachement à la Nation... Que devient alors la communauté ? »

Les conflits sont tels que beaucoup sont tentés de nier la légitimité des classes et y voient essentiellement un mal à extirper. Mais la classe est un donné, lié aux structures juridiques, sociales, économiques, politiques à un point tel que le bouleversement de celles-ci ne pourrait qu'engendrer des classes nouvelles ; mieux encore, les classes sont l'incarnation de valeurs communes. Il s'agit donc d'insérer nation et classes dans la trame des destinées humaines, autrement dit de rechercher comment les hommes de ce pays, compte tenu de leur appartenance à des classes sociales, pourront former une communauté nationale.

C'est aux classes elles-mêmes, c'est-à-dire *aux hommes* en tant qu'ils sont groupés en classes, qu'il appartient de donner la réponse et de collaborer à l'œuvre commune.

La classe, en tant que telle, existe légitimement. Mais ses membres et ses dirigeants doivent s'inspirer d'un esprit communautaire. Un monopole cégétiste dans la classe ouvrière transformerait celle-ci en masse, où les luttes de tendances remplaceraient les émulations. La classe doit être « ouverte », orientée vers la manifestation d'une valeur originale, tendue vers des communautés plus larges : profession, nation. Un « mouvement ouvrier » destiné, non seulement à défendre des intérêts légitimes, mais à promouvoir en toute liberté et sous sa responsabilité des valeurs qui lui sont propres est indispensable. La « profession organisée » doit être une communauté où chaque classe assure une fonction propre. La classe ainsi ouverte et orientée devient un tremplin vers la communauté nationale ; l'individu y prend conscience des solidarités et de la division des tâches, il y vit et y pratique déjà une collaboration.

Il n'y a donc nul paradoxe à réhabiliter les classes sociales. Elles constituent une des données de l'ordre temporel par lequel doit s'accomplir notre destinée. « Elles ne sont justifiées et normales, dans leur rôle, en fait indispensable, que dans la mesure où elles s'inspirent d'un esprit communautaire tourné vers une communauté nationale qui doit servir elle-même à préparer et à nourrir la communauté humaine. »

Quel peut donc être le rôle des classes dans l'agencement organique des rapports humains au sein d'une société donnée, se demande alors M. Gounot ?

L'ordre social repose essentiellement sur deux assises : la famille et la cité. Entre ces deux institutions fondamentales, l'histoire a vu s'établir des institutions intermédiaires à structure variable. Dans notre monde actuel, régi par la loi de la division du travail social, l'institution intermédiaire postulée par la nature est la profession.

Famille, profession, cité : tel apparaît donc l'ordre social naturel. Il n'y a pas place pour la classe, du moins au même titre. La classe n'est pas un élément organique ou constructif de l'ordre social ; elle est plutôt une conséquence de la vie sociale. Comme telle, elle ne saurait être institutionnalisée ; elle ne constitue pas, elle n'est pas appelée à constituer une communauté organisée, une collectivité délimitée et dénombrée, avec des cadres, une autorité, des réglements, une juridiction.

Mais il n'en reste pas moins que, par suite d'une foule de circonstances accidentelles qui appartiennent au domaine de l'histoire, de la géographie et de l'évolution sociale, il existe des solidarités sociales et que des mouvements de classe se mêlent à la vie des communautés qui appartiennent à l'ordre social naturel. Si les classes elles-mêmes ne peuvent pas, comme telles, être institutionnalisées ou donner naissance à des rapports d'autorité, au sein des classes, en dépit de leurs contours incertains, des rapports de service, de coopération ou de commune défense tendent à s'établir tout naturellement ; et la similitude des besoins, des sentiments et des conditions de vie peut légitimement s'exprimer en des institutions d'entr'aide, de mutualité, de culture ou de loisir.

Peut-on aller plus loin ? La loi peut-elle tenir compte de l'existence des classes et y a-t-il place pour un droit de classe ?

« Nulle classe, nulle catégorie sociale ou professionnelle, ne peut dire : l'Etat c'est moi, la profession c'est moi, le bien commun c'est mon bien propre. Et inversement, jamais les autorités chargées de la gérance du bien commun dans l'Etat ou dans la profession ne doivent identifier ce bien commun avec l'intérêt d'une classe.

Distinguer des classes, des catégories sociales, pour traiter chacune suivant sa situation propre et assurer ainsi le maximum de justice sociale, c'est bien. Mais cela doit se faire en dehors de tout esprit de classe et en considération du seul bien commun. Les intérêts d'une classe peuvent être la matière d'une législation ; ils ne peuvent en être le but. Un droit peut être de classe par son objet, il ne doit pas l'être par son inspiration. Dans l'exercice de sa mission, le législateur doit oublier de quelle classe il est issu, quelle catégorie sociale a contribué à son élection ou peut contribuer à sa réélection. Il doit être hors classe. Donc, pas de politique législative de classe. »

Comme ces réflexion si justes gagneraient à être méditées par tous nos législateurs !

Conclusion : Plus il y a des oppositions de classes, plus il est nécessaire de restaurer la famille, d'organiser la profession, de fortifier l'Etat.

Ce n'est pas à dire, nous rappelle Mgr de Solages, qu'il faille nier la valeur des autres groupes humains ; partis, langues, nations, cultures, civilisations, Etats, classes, etc. créent, indépendamment de la famille, de la profession et de la cité, une variété de relations entre les personnes humaines qui sont une richesse très avantageuse pour leur développement et pour la civilisation humaine tout entière. Parmi ces groupes, certains ont besoin d'une organisation et ne pourraient subsister et se développer sans elle, par exemple les cités ; d'autres s'en passent très bien et même ne sauraient qu'en faire : les groupes d'amis par exemple.

Néanmoins, l'expérience des siècles confirme que, vu la nature nécessairement sociale de l'homme, l'humanité ne peut vivre à l'état totalement inorganique et qu'une organisation générale est nécessaire pour coordonner harmonieusement les droits et les activités des divers individus et des divers groupes qui ont entre eux des relations étroites ; c'est tout le rôle de l'ordre politique. Cet ordre suppose un ensemble de valeurs complémentaires pour pouvoir offrir une base suffisante à l'organisation d'une société et au développement des personnes qui en font partie ; pour constituer cet ordre, ce n'est pas à la classe que l'on fera appel, mais à des valeurs supérieures, telles que la communauté nationale et l'unité de territoire.

Mais prédominance ne dit pas négation du reste ; et l'ordre politique ne doit pas se substituer à tous les groupes, mais les harmoniser ; or, l'existence d'intérêts communs à l'intérieur d'une même classe n'est pas niable, aussi bien sur le plan national que sur le plan international. En conséquence, on peut admettre l'activité organisée d'une classe, à l'intérieur d'un Etat d'abord, et ensuite sur le plan international.

L'Etat ne peut tolérer d'autre autorité temporelle à côté de lui, et donc les organisations de classe n'ont pas à gouverner ; mais elles peuvent promouvoir ; services, culture, loisirs peuvent être de leur domaine. D'un autre côté, l'existence d'organisations internationales de classes peut contribuer à faire l'éducation internationale de l'opinion publique, à faire comprendre à leurs membres la nécessité, pour la paix, et le développement de la civilisation, d'une organisation de la communauté humaine qui harmonisera l'activité des Etats. Comment s'étonner que, dans cette perspective, vienne se situer tout naturellement l'Eglise, seule capable d'équilibrer, même ici-bas, l'ordre humain, car elle seule peut le mener à son achèvement total et définitif dans le Christ ?

9. — Il revenait aux théologiens de préciser l'attitude de l'Eglise à l'égard des classes sociales.

Dès le premier jour de la Semaine, dans le discours qu'il prononçait à la messe d'ouverture, Son Exc. Mgr Feltin, dans un saisissant raccourci historique, ramassa en quelques brèves formules la triple attitude de l'Eglise au cours de son histoire : « l'Eglise reconnaît comme un fait social indéniable, l'existence des classes ; — elle soutient toujours la classe des opprimés et des faibles ; — elle demande une collaboration juste, charitable et pacifique entre les classes. »

M. le chanoine Tiberghien prolonge cet enseignement en cherchant, dans son cours, à juger, à l'aide des principes chrétiens, la *diversité*, *l'inégalité* des classes, et à comprendre ainsi quelle est leur destination, leur *vocation* providentielle L'Eglise reconnaît comme légitime la *diversité des classes*, en raison de la diversité des fonctions qu'elles sont appelées à remplir dans la société. Cette diversité des classes étant acceptée, il faut se préoccuper de leur *union*. Or, il ne suffit pas de déclarer les classes solidaires ou même complémentaires pour obtenir d'elles qu'elles s'acceptent avec leurs différences. Selon *Rerum Novarum*, la justice d'abord, puis l'amitié et enfin la charité, assureront seules cette union dans la diversité. *Quadragesimo Anno* reprend la même idée en la rattachant à la doctrine du Corps Mystique.

De l'inégalité des classes, l'Eglise affirme aussi qu'elle est en elle-même légitime. Mais il y a des inégalités abusives qu'il faut ramener aux exigences du bien commun, qui est la raison et la mesure de l'inégalité des classes. On peut d'ailleurs considérer les inégalités sociales sous divers apects. Il y a d'abord une inégalité résultant du fait que les membres d'une classe se trouvent, pour la plupart, en « état de service à l'égard d'autrui », travaillant « pour le compte d'autrui ». Cette inégalité se rencontre sous des formes analogiques dans trois régimes sociaux : *esclavage*, *servage*, *salariat*. De ces

trois régimes l'Eglise a condamné le premier, a dépassé le second, reconnaît le troisième comme foncièrement légitime, à condition qu'il soit organisé de façon à respecter la dignité humaine et à servir le bien commun. Elle désire cependant favoriser l'évolution du contrat de salariat par « quelques éléments empruntés au contrat de société » ; récemment, le pape Pie XII a été plus net encore, en exprimant sur ce point non seulement un désir, mais un ordre : « ...il faut ».

L'existence d'une *classe dirigeante* pose la question de l'inégalité des classes sous un autre aspect. Il n'est pas illégitime qu'une classe exerce, comme un service, une influence organisée, soit sur une autre classe, soit sur le gouvernement d'un pays. Mais à cette action d'une classe dirigeante peut très bien se substituer, en plus des services réciproques que les classes se rendent les unes aux autres, l'action d'une *élite dirigeante* dans chaque classe.

Enfin, on peut se demander s'il n'y aurait pas dans les *fonctions diverses* remplies par les classes des *différences de qualité* et de noblesse qui établiraient entre elles une nouvelle inégalité. Nous aurions ainsi les classes qui cherchent leur gagne-pain dans les travaux manuels, puis celles plus directement adonnées aux travaux de l'esprit, enfin celles dont la fonction propre est le service gratuit.

Tout ceci ne peut se comprendre que dans la perspective d'une *vocation* qui, dans la diversité et l'inégalité des classes, voit une volonté de Dieu, mouvant intérieurement les classes vers leurs destinée et donnant à tout ce qui est créé son ordre, son équilibre et son achèvement. C'est aux chrétiens qu'il revient tout spécialement d'aider cette vocation de toutes les classes à se réaliser en étant des collaborateurs du tout-puissant Ouvrier d'harmonie. C'est ce qu'en un langage magnifique devait exprimer M. l'Abbé Thellier de Poncheville, dans cette veillée religieuse qui est, au cours de chaque semaine sociale, un sommet spirituel ; il faudrait tout citer de cette méditation ; faute de place, nous ne pouvons qu'indiquer les deux idées développées : l'inventaire des ressources que nous offre notre foi pour travailler au rapprochement des classes, et l'examen des défauts qui font, en chacun de nous, obstacle à cette œuvre d'union.

Mais notre foi ne nous invite pas seulement à des efforts isolés en ce domaine. Il y a une œuvre collective des chrétiens qui fait naître dans notre société des espoirs d'unité, là où l'on cultive chrétiennement la diversité. La J.O.C. et les mouvements spécialisés d'Action Catholique existent, et c'est un fait gonflé d'espoirs. On découvre en eux le dynamisme de la classe et les bienfaits d'un certain esprit de classe entretenu par des élites « indigènes ». On voit dans l'union organique par l'A.C. J. F. des mouvements de jeunesse l'image de la cité désirée, diverse et une...

Cependant, qu'on y prenne bien garde, les mouvements spécialisés ne sont pas nécessairement ni premièrement des mouvements de classe. Si la J.O.C. et la J.I.C. se recrutent dans des classes déterminées, il n'en est pas de même pour la J.E.C. ou la J.A.C. Le monde étudiant ne constitue pas une classe dans la nation ; la J.A.C. se défend d'être un mouvement de classe ou même de profession : elle se dénomme « mouvement de milieu » et veut s'adresser à tous ceux qui constituent le « milieu rural », sans distinction de classe : elle revendique les ouvriers agricoles aussi bien que les fils d'exploitants, et tous ceux qui, au village, leur sont intimement liés : artisans, commerçants ou même jeunes des professions libérales. Ainsi, la J. A. C. s'assigne comme objet propre un milieu, et non une classe. Bien plus, quand les mouvements spécialisés de l'A.C.J.F. ont voulu, voici dix ans, établir leur « doctrine commune », c'est autour de la « notion de milieu » qu'ils ont concentré leur attention, parce qu'elle leur semblait la clé de tout.

Dans son étude, si pénétrante et si riche, sur l'influence du milieu entendu selon la doctrine des mouvements spécialisés, M. l'abbé Zoete appelle « milieu d'un homme » « tout ce qui l'entoure habituellement, les hommes et les choses au milieu desquels il passe son existence ». (*Doctrine commune*, p. 32). Dans cette complexité, il distingue deux éléments principaux : les groupements humains dans lesquels l'homme est engagé, les conditions de vie auxquelles il est soumis ; les deux éléments agissent sur l'homme. Le milieu est ainsi un ensemble de relations réelles et personnelles qui sont naturelles et imposées par la vie même.

Du milieu ainsi conçu les mouvements spécialisés constatent l'influence capitale, généralement décisive, sur l'individu. Or, cette influence est généralement mauvaise, avilissante ; cette constatation est à la base de tout l'effort des mouvements, avec l'affirmation que pourtant l'homme doit pouvoir se sanctifier dans le milieu naturel où la Providence elle-même l'a placé. Donc, l'action propre que les mouvements spécialisés doivent s'assigner est de transformer ces milieux naturels de vie, afin que chaque individu puisse y accomplir toute sa destinée. Attirer l'individu dans un milieu artificiel, au moins pendant quelques heures, c'est peut-être lui procurer un répit, ce n'est pas résoudre le problème vital de ses devoirs d'état.

Les milieux de vie ne peuvent être transformés que du dedans, par ceux qui y vivent ; et voici que s'affirme un des principes caractéristiques de l'Action catholique spécialisée : le semblable doit être transformé par le semblable : « Les premiers apôtres des ouvriers seront les ouvriers... », dit *Quadragesimo Anno* ; les premiers apôtres des collégiens seront aussi les collégiens. Ainsi, le militant aura une double fonction : il devra conquérir les âmes de ses semblables et de ses proches à l'intérieur des milieux où il vit, et, appuyé par tout ce que lui offre une puissante organisation, travailler à la transformation morale et parfois matérielle des milieux eux-mêmes.

Si la considération de la classe sociale intervient ici, c'est par voie de conséquence, et non d'une façon universelle ; dans la mesure où la conscience de classe existe et sépare, elle définit aussi les similitudes et le devoir d'apostolat du semblable à l'égard du semblable. En observant les milieux où s'écoule la vie de l'ouvrier et qui influent si tragiquement sur lui, on découvre partout, dans le quartier et les loisirs aussi bien qu'à l'atelier, l'existence d'un même milieu social, spécialement homogène et fermé. Voilà pourquoi la préoccupation de la classe joue un rôle primordial à la J. O. C.

Mais la conscience d'appartenir à la classe ou-

vrière (ou à une autre) ne mesure pas l'obligation de charité et d'apostolat de chacun à l'égard de ses semblables dans un milieu donné. Tel jeune salarié, qui se croit bourgeois parce qu'il manie la plume et non le marteau, oublie ses devoirs à l'égard de ses voisins de quartier ; le devoir n'en subsiste pas moins et il s'étend à l'organisation chrétienne de toute la jeunesse salariée. J. I. C. et J. O. C. combattent à l'envi l' « évasion » de certains ressortissants de la classe ouvrière qui volontiers se créeraient un milieu artificiel, pseudo-bourgeois, et s'isoleraient en esprit des milieux où pourtant leur vie et leur devoir de charité se trouvent providentiellement fixés.

C'est donc en découvrant ses responsabilités dans son milieu naturel de vie et à l'égard même de ce milieu que l'on découvre les solidarités et les obligations de classe. Par ailleurs, l'acceptation du milieu de vie fait accepter aussi d'autres responsabilités, car la classe ne s'y trouve jamais à l'état isolé ; le petit ouvrier qui travaille seul avec son patron a des obligations réelles à l'égard de celui-ci, mais aussi vis-à-vis des clients ; car la charité embrasse tout, et elle souhaite de triompher partout. Voilà pourquoi les militants des mouvements spécialisés sont si désireux que, dans les autres milieux, des mouvements semblables se développent et que des militants de ces mouvements se sentent profondément unis aux militants d'ailleurs. M. le Chanoine Masure l'a finement montré et illustré par des faits caractéristiques [6].

Et voici que se dégage la plus haute leçon de la Semaine Sociale de Bordeaux. Elle a été magistralement tirée par le R. Père Chenu ; au sommet d'un édifice solide, divers au premier aspect et cependant harmonieux, son cours se place comme une flèche précise et délicate pour affirmer et couronner l'unité et, si l'on peut dire, l'orienter vers le ciel ; la vigueur de la pensée y est traduite avec un rare bonheur d'expression.

L'effort du chrétien pour vivre en communion avec tous ses frères ne doit pas consister à méconnaître et à sacrifier ses différences sociales, quelle que soit leur qualification, mais bien plutôt à les reconnaître et à les assumer ; la volonté de Dieu même y est marquée ; et c'est l'acceptation de cette diversité qui doit assurer l'harmonie et l'échange vital dans le Corps mystique du Christ. A vouloir plus pleinement incarner le Christ dans sa vie et dans sa classe, à vouloir ainsi le faire grandir, chaque chrétien augmente son aptitude personnelle à servir la communauté humaine, et y infuse un esprit fraternel par un épanouissement de charité. Et c'est un fait bien remarquable, précise le Père Chenu, que dans les mouvements spécialisés se soit développée avec prédilection la dévotion au Corps mystique du Christ :

> « La prise de conscience de l'engagement de tout chrétien dans la solidarité surnaturelle qui compose la fraternité dans le Christ semble éclairée et renforcée par la prise de conscience des valeurs religieuses engagées par les chrétiens dans leur travail, dans leur fonction sociale, dans leur classe ».

Ici se réalise au summum, pour se diffuser — il faut bien l'espérer — dans toutes les sociétés temporelles cette communion d'âmes qui doit sceller, dans la diversité des fonctions et des classes comme dans celle des nations, la communauté humaine.

10. — Il conviendrait, au terme de cette étude, trop longue et pourtant si incomplète, de transcrire ici les conclusions générales où s'exprime l'essentiel des leçons de la Semaine. Le lecteur ira chercher lui-même dans le compte rendu de la Semaine [7] ces lignes si pleines. Donnons-en seulement un aperçu en citant quelques-unes des pensées où les professeurs de la Semaine ont enfermé leurs enseignements les plus riches :

> « ... 9. — Comme tout ce qui est humain, les classes sont christianisables. Sans doute, le chrétien doit-il dépasser, dans son élan vers l'unité, les différenciations légitimes que crée le fait... des classes. Mais, en prenant, pour nous sauver, la nature humaine, le Verbe incarné s'est incorporé l'homme tout entier ; il a assumé les classes comme les nations et il y a introduit le ferment divin de la charité... La divine charité purifie et réalise dans une parfaite plénitude la mystérieuse aspiration qui anime l'esprit de classe jusque dans les déviations imputables à l'humaine fragilité. »

J. Basseville, p. s. s.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — L'*Ami* voudrait-il répondre aux questions suivantes relatives à la validité de mariages de protestants :

1er cas. — Deux protestants, mariés au temple protestant, divorcent. L'un d'eux devient catholique. A-t-il le droit de contracter mariage avec une autre catholique ?

2e cas. — 1. Wilson, protestant, épouse devant le ministre protestant, Elisabeth protestante. Ils divorcent. — 2. John, protestant, épouse, devant le ministre protestant, Mary, protestante. Ils divorcent. — 3. Wilson épouse Mary devant un ministre protestant, puisque l'Eglise protestante admet le divorce.

Wilson et Mary abjurent. L'Eglise catholique va-t-elle les obliger à se séparer, ou les marier ?

R. — Ad I. Les deux protestants sont-ils des protestants de toujours ? C'est-à-dire ont-ils été baptisés dans la religion protestante, et n'ont-ils jamais appartenu à l'Eglise catholique ?

Si oui, ce qui nous paraît bien être le sens et la portée de la question, leur mariage a été valide, en ce qui regarde la forme de la célébration, qui est seule, ici, en cause, d'après les termes mêmes du cas posé.

En effet, le can. 1099, § 2, dit clairement que des non-catholiques, ainsi donc les protestants, ne sont pas soumis à la forme du mariage qui prévoit le consentement devant le curé de la paroisse, l'Ordinaire, ou leur délégué, et donné en réponse aux questions posées par le curé, l'Ordinaire, ou leur délégué, et cela sous peine de nullité (Cf. can. 1094).

Si donc il n'existait entre eux aucun autre empêchement qui s'opposât à la validité de leur mariage, ces deux protestants sont validement et irré-

[6] Nous nous sommes largement inspirés, dans ce paragraphe, d'un article de M. l'abbé Chaignon, paru en 1940 dans la *Revue Apologétique*.

[7] *Le problème des classes dans la communauté humaine et dans l'ordre humain* (Gabalda et Vitte).

vocablement mariés. Leur divorce n'a pas pu atteindre et dissoudre le lien matrimonial. Le mariage valide est essentiellement indissoluble, même dans le cas où il n'est pas véritablement sacrement. Can. 1013, § 2 ; cf. can. 1016.

En conséquence, celui des deux protestants validement mariés, qui devient catholique ne peut pas contracter mariage avec une partie catholique, pas plus, du reste, qu'avec une partie protestante. Par analogie avec la parole fameuse du pape Innocent III (*Décrétales*, liv. IV, tit. XIX, ch. 8), « le baptême ne dissout pas les mariages, mais pardonne les péchés », nous devons dire que l'abjuration et l'absolution de l'hérésie ne détruisent pas les mariages. L'empêchement de lien subsiste toujours, et rend nul, et purement attentatoire, tout prétendu mariage subséquent.

Il en serait autrement, nos lecteurs le comprendront facilement, si le premier mariage, conclu dans l'état d'hérésie, avait été nul, soit en conséquence du droit divin, soit aussi en conséquence du droit ecclésiastique si le baptême était valide. Le mariage de tous les baptisés, même des baptisés dans l'hérésie, est en effet soumis au droit ecclésiastique (si l'Eglise ne les en a pas nommément dispensés, cf. can. 1013), et non pas seulement au droit divin.

Ad. II. 1. — D'après les principes que nous avons exposés, ad I, et sous les mêmes conditions, écartant des causes autres de nullité, et supposant que Wilson et Elisabeth ont été baptisés dans la religion protestante et n'ont jamais appartenu à la religion catholique, leur mariage est valide, relativement à la forme de célébration. Ce mariage, valide, est indissoluble, et le prétendu divorce subséquent ne l'a pas atteint, et n'a détruit ni le lien ni l'empêchement que ce dernier constitue.

2. — Il en est exactement de même de John et de Mary. Ils sont validement mariés si tous deux ont été baptisés dans la religion protestante et n'ont jamais appartenu, avant leur mariage, à l'Eglise catholique. Ils demeurent mariés, sans que le divorce prononcé et reçu dans l'église protestante ait pu atteindre leur lien et les en libérer.

3. — En conséquence, Wilson, même divorcé, demeure uni avec Elisabeth, et ne peut validement épouser Mary, qui, elle-même, bien que divorcée, reste unie à John, avec qui elle est indissolublement mariée.

L'empêchement de lien qui interdit le mariage de Wilson et de Mary, tous deux respectivement mariés, ne se trouve pas levé par leur abjuration, par l'absolution de l'hérésie qu'ils reçoivent, et par leur entrée dans le corps de l'Eglise catholique. Il n'est donc pas possible de les unir en un mariage catholique. Il n'est pas possible de leur donner l'absolution, au sacrement de pénitence, s'ils demeurent dans leur concubinage légal.

C'est là, sans nul doute, l'un des cas qui illustrent la valeur de l'axiome : *Dura lex, sed lex*, qui se réalise, précisément, dans les situations douloureuses des consciences humaines.

Q. — 1. Ernestine, de religion catholique, s'est mariée avec Paul, de religion protestante, mais seulement à la mairie, et au temple protestant. Le mariage est-il valide au point de vue catholique ?

2. Ils divorcent. Ernestine peut-elle être admise à la réception des sacrements, après son divorce, et à quelles conditions ?

3. Ernestine peut-elle contracter ensuite mariage avec Georges qui est catholique, et à quelles conditions ?

R. — Ernestine, appartenant à la religion catholique, est soumise à la loi du can. 1099, 1°, qui impose la célébration du mariage, sous peine de nullité, devant le curé dans sa paroisse, l'Ordinaire dans son diocèse, ou le délégué de chacun d'eux, dans leur territoire respectif. Elle est soumise à cette loi, même si elle contracte mariage avec un individu non soumis lui-même et personnellement à cette loi ; ainsi le veut le can. 1099, 2°.

Par conséquent, le mariage d'Ernestine avec Paul, protestant, à la seule mairie et au temple n'est pas un véritable mariage. Ernestine est donc libre de l'empêchement de lien. Elle peut, sans autre formalité que l'établissement, par l'enquête matrimoniale, de la réalité du fait précédent et de l'inexistence d'un mariage devant un curé dans sa paroisse, épouser Georges, catholique, aux conditions de tout mariage entre catholiques.

Quant à l'admission d'Ernestine aux sacrements après son divorce, elle ne peut avoir lieu qu'à des conditions précises et sévères.

Il y a eu scandale, et grave : mariage d'une catholique avec un protestant, sans dispense de l'empêchement de religion mixte, au moins ; mariage purement civil, c'est-à-dire concubinage, légal sans doute, mais concubinage réel ; durée de ce concubinage, dont la question ne parle pas, mais dont il faut tenir compte ; mariage d'une catholique au temple protestant.

Ces diverses circonstances ont produit un scandale public de sa nature. La gravité de ce scandale est à estimer suivant les circonstances de lieux et de personnes. Ces circonstances ne peuvent être constatées, jugées et appréciées à leur juste valeur, que sur place. La pénitence et la réparation, publiques, c'est-à-dire portées à la connaissance de tous ceux qui ont connu le scandale, doit être plus ou moins grave et longue, suivant la gravité des circonstances et par conséquent, du scandale. Elle consistera vraisemblablement dans le délai, plus ou moins long, qui sera imposé à Ernestine, depuis son retour sincère à la condition morale qu'exige le catholicisme, jusqu'à son admission aux sacrements. Du reste, il convient de distinguer entre les divers sacrements. La Pénitence pourra lui être accordée dès que ses dispositions actuelles la rendront digne de l'absolution. L'Eucharistie sera différé jusqu'à l'accomplissement de la réparation jugée nécessaire en raison du scandale donné.

La dernière des circonstances que nous avons énumérées a grandement augmenté le scandale. Le fait d'avoir contracté au temple protestant, et devant le ministre hérétique, un soi-disant mariage, constitue une infraction à une défense grave portée par l'Eglise. (Cf. Can. 1063, § 1). La gravité de la défense est soulignée par la circonstance que l'Eglise interdit au curé d'assister au mariage de ceux qu'il connait, de science certaine, comme devant se présenter au temple après la cérémonie catholique. La même interdiction existe si la cérémonie au temple a eu lieu avant la cérémonie religieuse dans l'église catholique. (Can. 1063, § 2). Interdire au curé de procéder au mariage, c'est évidemment faire que le mariage soit inexistant. L'Eglise préfé-

rant, dans ce cas, qu'il n'y ait pas de vrai mariage, voilà qui souligne nettement la gravité de l'interdiction. Même s'il y avait des raisons très graves, *ex gravissimis causis*, le curé ne pourrait passer outre à cette défense que toutes précautions prises pour écarter le scandale, et après avoir consulté l'Ordinaire, dit le même canon précédemment cité.

Enfin, il faut se souvenir que le fait d'avoir accompli cette cérémonie au temple constitue un délit, et que ce délit est frappé *ipso facto* d'une excommunication dont l'absolution est réservée à l'Ordinaire par le can. 2319, § 1, 1°. Il faudra donc pourvoir, avant toute admission aux sacrements, et à l'absolution de cette censure encourue par Ernestine, et à la réparation du scandale spécial occasionné par cette infraction à la loi pénale de l'Eglise.

Nous pensons devoir ajouter encore une autre considération. Quand on parle de l'admission aux sacrements, on pense aux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Mais il ne faut pas oublier, dans le cas, que le Mariage, aussi, est un sacrement. Il n'est pas jusqu'au divorce même qui a eu lieu, qui ne puisse, sinon créer, du moins occasionner, un certain scandale. Evidemment, puisqu'il n'y avait pas de mariage valide, le divorce était parfaitement légitime, et n'a pas eu la malice intrinsèque du divorce s'attaquant au sacrement indissoluble. Mais c'est là une particularité qu'il faut avoir soin de bien expliquer. Tout divorce, surtout chez des esprits simplistes, peut occasionner un scandale. Encore un fois, ces circonstances sont à estimer d'après les lieux et les personnes.

Q. — Une procuration signée du mandant et d'un aumônier militaire, dont le sceau paraît indiquer qu'il est divisionnaire, est-elle valide, et peut-on procéder au mariage ? La procuration vient d'Indo-Chine, et ne fait pas mention d'une délégation de l'Ordinaire.

R. — Le mariage peut être contracté par procuration, le can. 1088, § 1, le dit expressément. Il faut, pour cela, et c'est la première des conditions essentielles, que la procuration soit expresse, c'est-à-dire constitue réellement un mandat spécial, donné par telle personne, pour épouser, et pour épouser telle personne.

En second lieu, il faut qu'à la signature du mandant — il n'y aurait pas de véritable mandat sans cette signature — s'ajoute la signature du curé du mandant. Cette signature du curé peut être remplacée par celle de l'Ordinaire du lieu où le mandat est signé. Ces signataires peuvent donner chacun délégation à un *prêtre* pour apposer, à leur place, sa signature sur le mandat. De plus, si celui qui donne le mandat le désire, il peut faire contresigner cet acte par deux témoins ou davantage.

Il n'est pas dit que la signature de ces témoins n'est admise qu'à défaut du curé ou de l'Ordinaire, ou de leur délégué. Le mandant peut se contenter, en fait de signatures, de la sienne et de celle de deux témoins. En conséquence, il n'est pas permis d'exiger la circonstance de difficulté, ou d'impossibilité de trouver le curé ou bien l'Ordinaire, pour reconnaître comme valide la procuration signée du mandataire et des seuls témoins.

Enfin, il n'est jamais nécessaire que l'Ordinaire du lieu du mandant, délègue qui que ce soit pour la signature, ou vise ces signatures, si les signataires sont accrédités par le droit.

D'après ces principes, dans le cas qui nous est soumis, étant donné que la procuration porte la signature du mandant et de l'aumônier militaire divisionnaire, une seule question se pose : l'aumônier militaire est-il accrédité par le droit pour suppléer le curé ou l'Ordinaire du lieu ?

Comme le canon n'en fait aucune mention, cette substitution ne pourrait venir que d'une commission spéciale aux aumôniers militaires. Or, la liste des pouvoirs accordés par le Saint-Siège aux aumôniers militaires pour la guerre de 1939, publiée par la S. C. Consistoriale le 8 décembre 1939, ne contient aucune concession au sujet spécial du mandat de procuration.

Il se trouve donc que le mandat de procuration signé du seul mandataire et de l'aumônier militaire n'est pas valable, et ne saurait être mis à exécution.

Notons bien que les exigences du droit que nous venons d'exposer doivent s'entendre pour la validité du mariage, et non pas seulement pour sa licéité. Ainsi le dit clairement le can. 1089, § 1.

Notons aussi que, de par le même canon, et toujours pour la validité du mariage, il faut tenir compte, s'il y a lieu, des conditions posées par l'Ordinaire du lieu du mariage, dans les Statuts diocésains. Ces règles édictée par les Statuts peuvent parfaitement intéresser la validité du mariage lui-même. Et cela nous paraît une circonstance dont notre correspondant ne semble pas s'être préoccupé. Enfin, une autre circonstance qui, d'après les termes de la question, doit lui avoir échappé également, c'est que le droit, même si le canon 1089, § 1 est pleinement réalisé en toutes ses prescriptions, exige que le mandat, avant sa mise en exécution, et sauf une urgence qui paraît devoir se rencontrer rarement, soit montré à l'Ordinaire. C'est là une occasion parfaite de savoir si le mandat est absolument régulier et valable en toutes ses particularités.

LITURGIE

Q. — Maintes fois, — tantôt pour des enterrements et tantôt à l'occasion de services funèbres, — il m'est arrivé d'assister ici ou là à des absoutes, et j'ai constaté qu'eu égard à tel ou tel détail du cérémonial, notamment à la place du célébrant et de certains ministres, l'uniformité était loin de régner dans les diverses églises. Il me semble pourtant que, même en cela, il n'appartient pas à chacun de régler les cérémonies selon ses lumières particulières ou d'après son bon plaisir... C'est pourquoi je m'adresse aujourd'hui à l'*Ami*, dans l'espoir qu'il voudra bien nous faire connaître d'une manière précise les prescriptions liturgiques qui concernent les points indiqués ci-dessous :

1° A l'absoute donnée par le curé ou par un autre prêtre, soit sur le cadavre d'un défunt non prêtre, soit encore, v. g. dans le cours d'un service mortuaire distinct des funérailles proprement dites, sur un simple catafalque dressé pour cela dans l'église, à quel endroit exact doivent se tenir le porte-croix et le célébrant ?

2° Quelles sont les places respectives du porte-croix et du célébrant durant une absoute célébrée pour un prêtre défunt, *corpore præsente ?*

3° Lorsque, outre le célébrant, il y a également pour l'absoute un diacre et un sous-diacre parés, il est bien entendu que la croix de procession est portée par ce der-

nier. Mais, durant le chant du *Non intres*, — supposé que ce chant ait lieu, — et, de même, pendant le chant du répons *Libera me*, *etc*., des versets, puis de l'oraison, est-ce à la gauche ou bien plutôt, s'il y a là aussi un cérémoniaire, à la droite du célébrant que doit se trouver le diacre ?

R. — Ad I. A) La règle générale est qu'à toute absoute donnée sur un cadavre lors des funérailles [1], le porte-croix, — que, suivant les cas, ce soit un sous-diacre ou un simple clerc, — se met à la tête et à distance suffisante du cercueil, et qu'au contraire le célébrant se place invariablement aux pieds de ce dernier, le visage tourné vers la croix de procession [2]. (Cf. nouv. Rituel romain, tit. VI, c. III, n. 7).

Or, quand on fait les funérailles de quelqu'un qui n'est pas prêtre, il est placé dans son cercueil à l'église de telle façon qu'il ait les pieds tournés vers l'autel. (Cf. Rituel, *loc. cit.*). Le sous-diacre ou le clerc portant la croix doit donc alors se trouver, avec les deux acolytes céroféraires, entre le cercueil et la porte de l'église, face à l'autel. (Cf. *Ritus servandus in celebr. missæ*, tit. XIII, n. 4). Quant au célébrant, il se place entre le cercueil et l'autel ; encore, — à moins, cependant, d'être l'évêque [3], — doit-il avoir soin de se retirer un peu du côté de l'épître : « *aliquantulum versus cornu epistolæ* » (Missel, *ibid.*), et cela afin de ne tourner pas directement le dos au maître-autel [4].

B) A l'absoute donnée sur un catafalque à l'occasion de quelque service funèbre autre que les funérailles proprement dites, — ce service fût-il célébré pour un prêtre, mais en l'absence du corps, — le placement est toujours le même que ci-dessus. (Cf. Missel, *loc. cit.* ; nouv. Rituel rom., tit. VI, c. V, n. 1).

Ad II. Aux funérailles d'un prêtre, le cercueil doit être disposé de telle sorte dans l'église que le défunt ait les pieds tournés vers les fidèles [5]. (Cf. nouv. Rituel rom., tit. VI, c. III, n. 4).

Par suite donc de la règle générale formulée cidessus (ad I, A), le célébrant, pour procéder à l'absoute, se place entre le cercueil et la porte de l'église, et le porte-croix, entre le cercueil et l'autel, mais sans avoir, le moins du monde, à s'écarter vers le côté de l'épître [6].

[1] Rappelons que, même pour l'évêque défunt, le Cérémonial des évêques (l. II, c. XXXVIII, n. 25) suppose que le cadavre est déposé *au milieu de l'église*, — et donc hors de l'enceinte du chœur.

[2] Si l'on veut bien imaginer un instant la bière ouverte, — comme elle le demeure encore dans certains ordres religieux, — on reconnaîtra sans peine que la place assignée au célébrant par les rubriques est tout à fait naturelle.

[3] De vrai, en pareil cas, le *faldistorium* de l'évêque devrait se mettre au milieu. (S. R. C., 5 mars 1870, n. 3213, ad 4).

[4] Toutefois, d'après Hægy (*Manuel de liturgie...*, 11e édit., p. 471, *nota*), « si le lit funèbre est à une distance notable du chœur, on ne tient pas compte de l'autel ; alors, le célébrant, lui tournant le dos, se place exactement en face de la croix de procession, et ne le salue ni avant l'aspersion ni avant l'encensement. »

[5] C'est-à-dire de telle façon que, si le mort était sur ses pieds, il regardât le peuple. (De Conny, *Cérémonial romain*, 3e édit., p. 401, note 2).

[6] « Neque dicas, hac ratione se gerentem ministrum terga ad altare vertere ; nam rubrica id non considerat, quia minister cum cruce medius inter acolythos ipsemet aliud efformat altare, ita ut altare majus amplius non sit considerandum, et revera non consideretur. » (*Ephem. liturg.*, 1892, p. 291).

Ad III. Il ressort clairement des rubriques du Missel (*loc. cit.*) et de celles du Rituel (tit. VI, c. III, n. 7-10, et c. V, n. 1) que, durant l'absoute, — si l'on excepte uniquement le moment de l'imposition de l'encens, puis le temps de l'aspersion et de l'encensement du cercueil ou du catafalque, — c'est à la *gauche* du célébrant que doit se tenir le diacre.

Aucun auteur, que nous sachions, ne laisse entendre que la présence d'un cérémoniaire puisse changer quoi que ce soit au placement prévu alors par les susdites rubriques : le cérémoniaire ne saurait, en effet, être considéré comme un second assistant du célébrant [7].

[7] C'est pourquoi v. g. à la procession de la Purification de la T. Ste Vierge, les auteurs n'hésitent pas à placer le diacre à la *gauche* du célébrant, et le cérémoniaire à la *droite* de celui-ci. (Cf. Hægy-Stercky, *Manuel de liturgie*, 16e édit., t. II, p. 244, n. 293, 2).

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Abbé THELLIER DE PONCHEVILLE. — **L'histoire sacerdotale de Jésus.** — **In-8 de 600 p., 225 f.** — **Paris, Spes, 1945.**

Dans l'idéale figure du Christ, la dignité sacerdotale a charmé le regard de M. Th. de P. Déjà nous avions de lui un livre sur *l'Enfance sacerdotale de Jésus*. Le présent ouvrage en est la suite ; il s'attache aux pas du divin Maître pendant toute sa vie publique, de la prédication de saint Jean-Baptiste jusqu'à l'Ascension et la Pentecôte ; il dégage et contemple deux aspects du sacerdoce de Notre-Seigneur : la mise en exercice, par le Christ lui-même, de sa dignité de prêtre ; puis le souci constant qu'a eu Jésus de former d'autres prêtres dans la personne de ses apôtres.

Au point de vue exégétique, ce travail ne constitue pas un apport nouveau, et ne le prétend pas. L'auteur a adopté, pour l'ordre des faits, celui qu'a choisi le P. Lagrange, et renvoie régulièrement à la Synopse de Lagrange-Lavergne. Il « a cédé parfois, dit-il lui-même, à la tentation de lire entre les lignes du texte inspiré... ; entreprise délicate sans doute et qui entraîne quelque péril d'erreur. » Des erreurs, c'est beaucoup dire ; mais où aurait pu éviter quelques lapsus ou exagérations. C'est un lapsus, par ex., que les références inexactes (cf. la clé des références, p. IX) données en note à la p. 25 ; car les textes cités sont pris non dans l'Evangile mais dans la Ire Epître de S. Jean. C'est une petite exagération de nous dire que le même saint Jean *entraînait* saint André à Jésus (p. 39) : le texte ne le dit ni ne le suggère ; — ou de faire (p. 40) des deux mêmes apôtres de « petits paysans gauches et craintifs », alors qu'André était de Bethsaïde, une vraie ville, et que Jean était de Capharnaüm, une ville moindre, mais avait des relations personnelles avec le grande prêtre Caïphe : *erat notus Pontifici*. N'est-ce pas aussi appuyer un peu trop que d'intituler un chapitre « Au Grand Séminaire de Capharnaüm » ? Mais surtout bien peu d'exégètes, croyons-nous, accepteront le tableau, d'ailleurs fort bien présenté (p. 216-224), qui met « Les Douze à l'école de Marie ». Elle les aurait reçus tous, même pour la nuit, dans sa maison de Nazareth, et leur aurait exposé, dès les premiers mois du ministère public de son divin Fils, les mystères de la Sainte Enfance, y compris l'Annonciation. « A ses visiteurs ravis, elle raconte l'apparition du Messager céleste qui lui annonça sa maternité miraculeuse dans la chambre même où ils l'écoutent... Au soir de ces